

Ordonnance du roi du 26 décembre 1774 pour rétablir les compagnies de Bombardiers classes dans les ports de Brest, Toulon et Rochefort ; et régler provisoirement ce qui sera observé dans le service et l'administration de l'Artillerie de la Marine

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Ordonnance du roi du 26 décembre 1774 pour rétablir les compagnies de Bombardiers classes dans les ports de Brest, Toulon et Rochefort ; et régler provisoirement ce qui sera observé dans le service et l'administration de l'Artillerie de la Marine

Auteur(s) : France 1774-1792

Autre(s) responsabilité(s) : Louis XVI (1774-1792) (Auteur)

Editeur, producteur : [S. l.] : [s. n.] [s. d.]

Titre de forme : [Règlement. 1774]